

IAMGOLD PRÉSENTE SES RESSOURCES ET RÉSERVES MINÉRALES POUR L'EXERCICE 2025

Tous les montants sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.

Les ressources mesurées et indiquées présentées comprennent les réserves prouvées et probables pour tous les sites.

Toronto (Ontario), le 17 février 2026 – IAMGOLD Corporation (NYSE : IAG) (TSX : IMG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») publie son rapport mis à jour des ressources minérales et des réserves minérales au 31 décembre 2025 préparé selon les directives du Règlement 43-101, *Information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Un tableau sommaire des ressources et réserves minérales de la Société, y compris les onces attribuables en fonction de la participation, se trouve à la fin du présent communiqué de presse.

Faits saillants

- Les réserves minérales prouvées et probables (« P et P ») (sur une base de 100 %) totalisent 9,9 millions d'onces d'or contenues dans 279,6 Mt à 1,10 g/t Au (7,5 millions d'onces attribuables). Les réserves minérales P et P ont diminué de 7 % ou 796 000 onces par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'épuisement à Côté Gold et à Essakane. Cette diminution a été partiellement compensée par une hausse des réserves minérales à Westwood.
- Les ressources minérales mesurées et indiquées (« M et I ») (sur une base de 100 %) ont augmenté de 16 % pour atteindre 31,0 millions d'onces d'or contenues dans 1,0 Gt à 0,94 g/t Au (24,6 millions d'onces attribuables). Cette augmentation était principalement associée à la conversion de ressources minérales présumées au gisement Gosselin à Côté Gold et au gisement Nelligan, ainsi qu'aux gisements Philibert et Chevrier acquis dans le cadre de la transaction avec Northern Superior à la fin de l'exercice.
 - Les ressources minérales M et I de Côté Gold (Côté Gold et Gosselin), y compris les réserves minérales et sur une base de 100 %, ont augmenté de 12 % ou environ 2,0 millions d'onces pour s'établir à un total estimé de 18,2 millions d'onces (12,7 millions d'onces attribuables) au 31 décembre 2025. Les ressources minérales présumées ont baissé d'environ 2,0 millions d'onces, soit à 2,2 millions d'onces.
 - Les ressources minérales M et I d'Essakane (à l'exclusion de Gossey), incluant les réserves minérales, et sur une base de 100 %, ont augmenté de 11 % pour atteindre un total estimé de 4,4 millions d'onces (3,8 millions d'onces attribuables) au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 50 % du nombre de tonnes (atteignant 150 Mt), compensant une diminution de 26 % des teneurs (à 0,91 g/t Au, y compris les empilements). L'augmentation des tonnes et des onces souligne la confiance que nous avons dans le potentiel d'Essakane de prolonger sa durée de vie à l'intérieur du périmètre existant du site, au-delà des prévisions actuelles.
 - Les ressources minérales M et I de Westwood, incluant les réserves minérales, ont augmenté de 682 000 onces pour atteindre 2,4 millions d'onces au 31 décembre 2025, avec une augmentation de 79 % du nombre de tonnes (à 11,9 Mt), compensant une diminution de 22 % de la teneur moyenne à 6,24 g/t Au.
- Les ressources minérales présumées (sur une base de 100 %) ont diminué de 2 % pour atteindre 12,5 millions d'onces (11,3 millions d'onces attribuables).
- L'hypothèse du prix de l'or des réserves minérales est passée à 2 000 \$ par once pour Westwood (y compris Grand Duc) et Essakane, et à 1 700 \$ par once pour Côté Gold. Les ressources minérales de 2025 ont été mises à jour selon un prix de l'or de : 2 500 \$ par once pour Essakane, Westwood (y compris Grand Duc), Nelligan, Monster Lake et Gossey, et de 2 100 \$ par once pour Côté Gold.

« Je tiens à féliciter nos équipes d'exploration de leurs réussites continues visant à accroître notre base des ressources. Aujourd'hui, IAMGOLD compte 31 millions d'onces en ressources mesurées et indiquées, ainsi que 12,5 millions d'onces additionnelles en ressources minérales présumées, ce qui en fait l'un des producteurs d'or de rang intermédiaire possédant les plus grandes richesses en ressources aurifères », a déclaré Renaud Adams, président et chef de la direction d'IAMGOLD. « En outre, environ 80 % de nos onces mesurées et indiquées et 90 % de nos onces présumées totales se situent au Canada, ce qui consolide la position d'IAMGOLD en tant que producteur d'or moderne canadien possédant plusieurs actifs et présentant un important potentiel de croissance. »

« En ce qui concerne nos sites d'exploitation, tous les regards cette année se porteront sur Côté Gold : nos équipes d'exploration et du site travaillent assidûment pour produire, au quatrième trimestre, le rapport technique qui définira un plan minier intégrant un agrandissement de l'usine afin de traiter un plus grand sous-ensemble d'onces provenant des fosses combinées de Côté Gold et de Gosselin. À Westwood, des activités d'exploration seront menées en soutien aux options pour agrandir la mine dans les sections est de la mine souterraine Westwood, qui pourraient potentiellement être propices à l'exploitation en vrac. Des prolongements additionnels de la fosse Grand Duc pourraient aussi être étudiés au cours de l'exercice. À Essakane, les tonnes de ressources minérales ont augmenté de 50 %, ce qui inspire confiance dans le potentiel de prolonger la durée de vie de la mine au-delà du plan minier actuel. »

« Ce sera aussi une année palpitante pour notre complexe minier Nelligan dans la région de Chibougamau-Chapais, au Québec, puisque nous mettrons à profit nos acquisitions de Northern Superior et de Orbec à la fin de 2025, qui ont considérablement augmenté notre parc de propriétés et amélioré le potentiel du camp consolidé. Cette année, nous augmentons substantiellement notre budget à 24 millions \$ pour un programme d'exploration exhaustif. Le complexe minier Nelligan dispose déjà d'un total considérable de plus de 4,3 millions d'onces mesurées et indiquées et de 7,5 millions d'onces présumées, ce qui en fait un des plus grands projets aurifères à la phase de préproduction au Canada. Cette année, le programme d'exploration cherchera à élargir l'empreinte minéralisée de Nelligan et de Philibert tout en testant le gisement de Monster Lake en profondeur, puis à effectuer une exploration régionale à des cibles hautement prioritaires afin d'accroître le potentiel du projet. »

Réserves minérales

TABLEAU 1 : SOMMAIRE DES RÉSERVES MINÉRALES¹ (sur une base de 100 %)

	2024 ²			2025 ³			Variation (%)		
	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)
Côté Gold^{3,4}									
Prouvées	127 747	1,07	4 376	116 055	1,05	3 902	-9 %	-2 %	-11 %
Probables	101 427	0,91	2 965	101 112	0,97	3 139	0 %	6 %	6 %
Total	229 175	1,00	7 341	217 167	1,01	7 041	-5 %	1 %	-4 %
Westwood^{3,5}									
Prouvées (<i>sous terre</i>)	717	12,61	291	897	10,89	314	25 %	-14 %	8 %
Probables (<i>sous terre</i>)	1 886	10,98	666	2 565	9,30	767	36 %	-15 %	15 %
Sous-total	2 603	11,43	957	3 462	9,72	1 082	33 %	-15 %	13 %
Prouvées (<i>Grand Duc</i>)	363	0,80	9	658	0,81	17	81 %	2 %	85 %
Probables (<i>Grand Duc</i>)	1 090	1,08	38	1 238	1,25	50	14 %	16 %	31 %
Sous-total	1 453	1,01	47	1 896	1,10	67	30 %	9 %	42 %
Total	4 056	7,70	1 004	5 358	6,67	1 148	32 %	-13 %	14 %
Essakane^{3,6}									
Prouvées (<i>empilement</i>)	18 876	0,65	396	22 178	0,64	457	17 %	-2 %	15 %
Probables (<i>ciel ouvert</i>)	44 017	1,36	1 920	34 903	1,09	1 219	-21 %	-20 %	-36 %
Total	62 893	1,15	2 316	57 081	0,91	1 676	-9 %	-20 %	-28 %
Total des réserves P et P	296 124	1,12	10 661	279 606	1,10	9 865	-6 %	-2 %	-7 %

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

2. Les réserves minérales de 2024 ont été estimées au 31 décembre 2024 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once pour Essakane et Westwood (réserves minérales souterraines), de 1 800 \$ par once pour Grand Duc et de 1 400 \$ par once pour Côté Gold.
3. Les réserves minérales de 2025 ont été estimées au 31 décembre 2025 en utilisant un prix de l'or de 2 000 \$ par once pour Westwood (y compris Grand Duc) et Essakane, et de 1 700 \$ par once pour Côté Gold.
4. Les réserves minérales de Côté Gold ont été estimées au 31 décembre 2025 en utilisant une teneur de coupure de 0,46 g/t Au, en hausse par rapport à 0,35 g/t Au à la fin de l'exercice 2024.
5. Les réserves minérales (souterraines) de Westwood ont été estimées au 31 décembre 2025 en utilisant une teneur de coupure de 6,40 g/t Au, en baisse par rapport à 6,82 g/t Au à la fin de l'exercice 2024 ; les réserves minérales de Grand Duc ont été estimées au 31 décembre 2025 en utilisant une teneur de coupure de 0,59 g/t Au, en hausse par rapport à 0,54 g/t Au à la fin de l'exercice 2024.
6. Les réserves minérales d'Essakane ont été estimées au 31 décembre 2025 en utilisant une teneur de coupure s'échelonnant de 0,31 à 0,44 g/t Au, en baisse par rapport à la fourchette de 0,39 à 0,55 g/t Au à la fin de l'exercice 2024.

Les réserves minérales prouvées et probables, sur une base de 100 % pour les actifs courants, ont été estimées à 9,9 millions d'onces d'or (7,5 millions d'onces attribuables) au 31 décembre 2025, représentant une baisse de 7 % ou 796 000 onces par rapport à l'exercice précédent. À Côté Gold, les réserves minérales ont diminué de 301 000 onces par rapport à la même période de l'exercice précédent : les estimations mises à jour compensent partiellement l'épuisement (selon 10,9 Mt à 1,22 g/t pour les onces contenues s'élevant à 428 100 onces à une participation de 100 %). Le modèle de blocs des réserves minérales de Côté Gold sera mis à jour au courant de l'exercice, donnant lieu à un plan minier mis à jour intégrant Côté Gold et Gosselin. À Westwood, les réserves minérales souterraines ont augmenté de 125 000 onces et celles de la fosse à ciel ouvert Grand Duc, de 20 000 onces, compensant largement l'épuisement, principalement en raison du changement dans le modèle de ressources, de l'hypothèse du prix de l'or à la hausse et de la réduction de la teneur de coupure souterraine à 6,40 g/t Au (en baisse par rapport à 6,82 g/t Au). À Essakane, les réserves minérales ont diminué de 640 000 onces, principalement en raison de l'épuisement (428 000 onces contenues usinées) et des ajustements au modèle géologique ; les activités minières continuent de progresser en suivant le plan minier.

Ressources minérales

Les ressources minérales M et I (incluant les réserves minérales sur une base de 100 %) dans les actifs d'IAMGOLD ont augmenté de 16 % ou 4,3 millions d'onces pour atteindre un total de 31,0 millions d'onces au 31 décembre 2025 (soit 24,6 millions d'onces attribuables). Cette augmentation était principalement associée à l'accroissement des ressources minérales à Côté Gold, à Westwood et à Nelligan, ainsi qu'à l'acquisition des gisements Philibert et Chevrier dans le cadre de la transaction avec Northern Superior à la fin de l'exercice. Les ressources minérales présumées totales (sur une base de 100 %) ont diminué de 2 % ou 0,3 million d'onces pour atteindre un total de 12,5 millions d'onces au 31 décembre 2025 (11,3 millions d'onces attribuables). À noter que les ressources minérales présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur teneur et leur quantité, puisqu'elles sont fondées sur des observations géologiques limitées. On ne peut supposer qu'une partie ou la totalité des ressources minérales présumées passera à une catégorie supérieure ou sera convertie en réserves minérales.

La Société suppose un prix de l'or de 2 500 \$ par once pour l'estimation des ressources minérales au 31 décembre 2025 à Essakane, au complexe Westwood, à Gosselin, à Nelligan et à Monster Lake. Il s'agit d'une hausse par rapport à l'exercice précédent, durant lequel ces exploitations ont utilisé un prix hypothétique de l'or de 1 800 \$ par once (hormis Gosselin, qui a utilisé un prix hypothétique de l'or de 1 700 \$ par once) dans l'estimation de leurs ressources minérales. L'hypothèse du prix de l'or pour Côté Gold était de 2 100 \$ par once, en hausse comparativement à 1 700 \$ par once.

Côté Gold et Gosselin

Les ressources minérales M et I de Côté Gold (Côté Gold et Gosselin), incluant les réserves minérales et sur une base de 100 %, ont augmenté de 12 %, ou environ 2,0 millions d'onces, pour atteindre un total estimé de 18,2 millions d'onces (12,7 millions d'onces attribuables) au 31 décembre 2025. Les ressources minérales présumées ont baissé d'environ 2,0 millions d'onces, soit à 2,2 millions d'onces.

Le plan de forage de 2025 pour Côté et Gosselin priorisait l'accroissement de la confiance dans les ressources existantes et la conversion d'une grande partie de la catégorie des ressources présumées à la catégorie des ressources indiquées. Le programme a été augmenté à environ 53 750 mètres pour l'exercice à Gosselin. Les résultats du programme de forage à Gosselin éclaireront le rapport technique mis à jour prévu, qui tiendra compte d'une mine Côté Gold plus grande assortie d'un plan de mine ciblant les zones Côté Gold et Gosselin sur la durée de vie de la mine. Ce rapport technique mis à jour devrait être terminé d'ici la fin de 2026.

Essakane

Les ressources minérales M et I d'Essakane, incluant les réserves minérales, et sur une base de 100 % (à l'exclusion de Gossey), ont augmenté de 11 % pour atteindre un total estimé de 4,4 millions d'onces (3,8 millions d'onces attribuables) au 31 décembre 2025, avec une hausse de 50 % des tonnes (atteignant 150 Mt), compensant une baisse de 26 % des teneurs (atteignant 0,91 g/t Au, incluant les empilements). La hausse des tonnes et des onces souligne la confiance dans le potentiel d'Essakane de prolonger sa durée de vie à l'intérieur du périmètre existant du site, au-delà des prévisions actuelles (l'exercice précédent, Essakane a traité 12,6 Mt de minerai à une teneur à l'usine de 1,18 g/t Au). Les ressources minérales présumées (à l'exclusion de Gossey) ont augmenté de 20 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre un total estimé de 853 000 onces à 1,10 g/t Au.

TABLEAU 2 : SOMMAIRE DES RÉSERVES MINÉRALES (sur une base de 100 %, incluant les réserves minérales)¹

	2024 ²			2025 ³			Variation (%)		
	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)
Côté Gold⁴									
Côté Gold⁴									
Mesurées	162 140	0,94	4 907	153 873	0,93	4 598	-5 %	-1 %	-6 %
Indiquées	276 404	0,77	6 878	268 833	0,77	6 697	-3 %	0 %	-3 %
Total ress. M et I	438 545	0,84	11 785	422 707	0,83	11 295	-4 %	-1 %	-4 %
Présumées	60 362	0,61	1 177	62 760	0,60	1 206	4 %	-2 %	2 %
Gosselin⁴									
Indiquées	161 300	0,85	4 420	266 741	0,80	6 861	65 %	-6 %	55 %
Présumées	123 900	0,75	2 980	37 840	0,79	959	-69 %	5 %	-68 %
Total ress. M et I	599 845	0,84	16 205	689 447	0,82	18 156	15 %	-3 %	12 %
Total ress. présumées	184 262	0,70	4 157	100 600	0,67	2 165	-45 %	-5 %	-48 %
Westwood⁵									
Mesurées	1 062	9,15	312	1 619	7,21	375	52 %	-21 %	20 %
Indiquées	5 627	7,75	1 402	10 324	6,09	2 022	83 %	-21 %	44 %
Total ress. M et I	6 689	7,97	1 715	11 943	6,24	2 397	79 %	-22 %	40 %
Présumées	4 369	12,82	1 801	4 507	10,46	1 515	3 %	-18 %	-16 %
Essakane									
Mesurées	21 157	0,64	433	38 312	0,52	640	81 %	-18 %	48 %
Indiquées	78 722	1,40	3 534	111 683	1,05	3 772	42 %	-25 %	7 %
Total ress. M et I	99 879	1,24	3 967	149 995	0,91	4 412	50 %	-26 %	11 %
Présumées	12 623	1,76	713	24 195	1,10	853	92 %	-38 %	20 %
Gossey									
Indiquées	8 383	0,87	235	14 795	0,75	355	76 %	-14 %	51 %
Présumées	1 611	1,00	52	2 688	0,85	74	67 %	-15 %	42 %
Total ress. M et I	108 262	1,21	4 402	164 790	0,90	4 767	52 %	-25 %	13 %
Total ress. présumées	14 234	1,67	765	26 883	1,07	927	89 %	-36 %	21 %
Complexe minier Nelligan⁷									
Nelligan									
Indiquées	102 845	0,95	3 125	122 000	0,95	3 700	19 %	0 %	18 %
Présumées	166 395	0,96	5 161	151 000	0,96	4 647	-9 %	-1 %	-10 %
Monster Lake									
Indiquées	239	10,93	84	243	13,04	102	-	-	-
Présumées	1 053	14,44	489	1 046	14,83	499	-1 %	3 %	2 %
Philibert⁶									
Indiquées	0	0,00	0	7 884	1,10	279	S. o.	S. o.	S. o.
Présumées	0	0,00	0	48 465	1,10	1709	S. o.	S. o.	S. o.
Chevrier⁶									
Indiquées	0	0,00	0	6 400	1,26	260	S. o.	S. o.	S. o.
Présumées	0	0,00	0	15 660	1,30	652	S. o.	S. o.	S. o.
Total ress. M et I	103 084	0,97	3 209	136 527	0,99	4 341	32 %	2 %	35 %
Total ress. présumées	167 448	1,05	5 650	216 171	1,08	7 507	29 %	3 %	33 %
Diakha-Siribaya⁵									
Indiquées	27 937	1,48	1 325	27 937	1,48	1 325	0 %	0 %	0 %
Présumées	8 468	1,53	417	8 468	1,53	417	0 %	0 %	0 %
Total ress. M et I¹	845 817	0,98	26 656	1 030 644	0,94	30 987	22 %	-5 %	16 %
Total ress. présumées¹	378 782	1,05	12 791	356 628	1,09	12 530	-6 %	4 %	-2 %

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.
2. Les ressources minérales de 2024 ont été estimées au 31 décembre 2024 en utilisant un prix de l'or de : 1 800 \$ par once pour Essakane, Westwood (incluant Grand Duc), Nelligan, Monster Lake et Gossey, et de 1 700 \$ par once pour Côté Gold et Gosselin.
3. Les ressources minérales de 2025 ont été estimées au 31 décembre 2025 en utilisant un prix de l'or de : 2 500 \$ par once pour Essakane, Westwood (incluant Grand Duc), Nelligan, Monster Lake et Gossey, de 2 100 \$ par once pour Côté Gold, de 1 800 \$ par once pour Chevrier et de 1 747 \$ par once pour Philibert.
4. Les modèles de blocs de Côté Gold et de Gosselin ont été ajustés pour tenir compte des prix et des données de forage jusqu'au 29 septembre 2025. Le forage a repris à Côté Gold durant l'exercice, et l'ensemble des données seront intégrées dans l'estimation mise à jour des ressources minérales, qui éclairera le plan minier mis à jour du 4^e trimestre de 2026.
5. Les ressources minérales de Diakha-Siribaya sont comparables à l'exercice précédent, et le prix de l'or de 1 500 \$ par once demeure le même. L'entente définitive visant la vente du projet aurifère Diakha-Siribaya, au Mali, à Managem S.A. a expiré le 31 décembre 2024 et n'a pas été prolongée. La Société cherche d'autres options pour la vente de cet actif.
6. Philibert et Chevrier ont été acquis au moment de la clôture de la transaction de Northern Superior en décembre 2025. Les estimations antérieures des ressources minérales de ces actifs sont basées sur les données publiées dans les rapports techniques respectifs établis conformément au Règlement 43-101. Les ressources minérales de Philibert et Chevrier (incluant les ressources présumées souterraines) sont estimées en date du 31 décembre 2025 en utilisant un prix de l'or de 1 747 \$ et de 1 800 \$ respectivement.
7. Au moment de l'acquisition de Northern Superior, les estimations publiées étaient de 3,75 millions d'onces d'or de ressources minérales mesurées et indiquées et de 8,65 millions d'onces d'or de ressources minérales présumées, incluant Croteau. La Société a choisi d'exclure les ressources minérales précédemment associées à la propriété Croteau dans sa mise à jour de fin d'exercice, donnant lieu à des totaux publiés de 4,34 millions d'onces d'or de ressources minérales mesurées et indiquées et de 7,50 millions d'onces d'or de ressources minérales présumées.

Westwood

Les ressources minérales M et I de Westwood, incluant les réserves minérales, ont augmenté de 682 000 onces pour atteindre 2,4 millions d'onces au 31 décembre 2025, avec une hausse de 79 % des tonnes (atteignant 11,9 Mt), compensant une baisse de 22 % des teneurs moyennes à 6,24 g/t Au. Les ressources minérales présumées ont diminué de 16 % ou 286 000 onces pour atteindre 1,5 million d'onces d'une teneur moyenne de 10,5 g/t Au.

Complexe minier Nelligan

Le complexe minier Nelligan, situé dans la région de Chibougamau-Chapais, au centre du Québec, englobe les gisements Nelligan, Philibert, Chevrier et Monster Lake. Les gisements Philibert et Chevrier ont été ajoutés à l'éventail de projets à la suite de la clôture de la transaction de Northern Superior en décembre 2025.

Sur une base consolidée, le complexe minier Nelligan a annoncé une hausse importante des ressources minérales indiquées et présumées. Les ressources indiquées ont augmenté de 1,1 million d'onces pour atteindre un total de 4,3 millions d'onces d'une teneur moyenne de 0,99 g/t Au. Les ressources présumées ont augmenté de 1,9 million d'onces pour atteindre un total de 7,5 millions d'onces d'une teneur moyenne de 1,08 g/t Au. Le gisement Nelligan a annoncé une hausse de 575 000 onces dans ses ressources minérales indiquées pour atteindre un total de 3,7 millions d'onces à une teneur moyenne de 0,95 g/t. Cette hausse était principalement causée par le programme de forage de définition réalisé à l'exercice précédent pour augmenter le degré de confiance dans les onces de ressources minérales présumées.

Pour 2026, IAMGOLD a établi un budget d'environ 24 millions \$ pour les activités d'exploration à l'intérieur du complexe minier Nelligan. Le but du programme sera d'effectuer des tests exhaustifs à Philibert, d'agrandir Nelligan et de continuer de tester Monster Lake en profondeur, en soutien à une évaluation économique préliminaire conceptuelle en 2027. En outre, la Société compte tester des cibles hautement prioritaires dans la région.

TABLEAU 3 : RESSOURCES MINÉRALES ET RÉSERVES MINÉRALES AU 31 DÉCEMBRE 2025^{1,2,3,4,5,6,7,8}
Les ressources minérales comprennent les réserves minérales.

	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t Au)	Onces (milliers)	Onces attribuables (milliers)
Côté Gold, Canada				70 %
Côté Gold				
Réserves minérales prouvées	116 055	1,05	3 902	2 731
Réserves minérales probables	101 112	0,97	3 139	2 197
Sous-total P et P	217 167	1,01	7 041	4 929
Ressources minérales mesurées	153 873	0,93	4 598	3 219
Ressources minérales indiquées	268 833	0,77	6 697	4 688
Sous-total M et I (incluant les réserves)	422 707	0,83	11 295	7 907
Ressources minérales présumées	62 760	0,60	1 206	844
Gosselin				
Ressources minérales indiquées	266 741	0,80	6 861	4 803
Ressources minérales présumées	37 840	0,79	959	671
Total ress. M et I	689 447	0,82	18 156	12 709
Total ress. présumées	100 600	0,67	2 165	1 515
Westwood, Canada				100 %
Réserves minérales prouvées	1 555	6,63	331	331
Réserves minérales probables	3 803	6,68	817	817
Sous-total P et P	5 358	6,67	1 148	1 148
Ressources minérales mesurées	1 619	7,21	375	375
Ressources minérales indiquées	10 324	6,09	2 022	2 022
Sous-total M et I (incluant les réserves)	11 943	6,24	2 397	2 397
Ressources minérales présumées	4 507	10,46	1 515	1 515
Essakane, Burkina Faso				85 %
Réserves minérales prouvées	22 178	0,64	457	388
Réserves minérales probables	34 903	1,09	1 219	1 036
Sous-total P et P	57 081	0,91	1 676	1 425
Ressources minérales mesurées	38 312	0,52	640	544
Ressources minérales indiquées	111 683	1,05	3 772	3 207
Sous-total M et I (incluant les réserves)	149 995	0,91	4 412	3 750
Ressources minérales présumées	24 195	1,10	853	725
Gossey				
Ressources minérales indiquées	14 795	0,75	355	302
Ressources minérales présumées	2 688	0,85	74	63
Total ress. M et I	164 790	0,90	4 767	4 052
Total ress. présumées	26 883	1,07	927	788
Complexe minier Nelligan⁸, Canada				100 %
Nelligan				
Ressources minérales indiquées	122 000	0,95	3 700	3 700
Ressources minérales présumées	151 000	0,96	4 647	4 647
Monster Lake				
Ressources minérales indiquées	243	13,04	102	102
Ressources minérales présumées	1 046	14,83	499	499
Philibert⁷				(75 %)
Ressources minérales indiquées	7 884	1,10	279	209
Ressources minérales présumées	48 465	1,10	1 709	1 282
Chevrier⁷				
Ressources minérales indiquées	6 400	1,26	260	260
Ressources minérales présumées	15 660	1,30	652	652
Total ress. M et I	136 527	0,99	4 341	4 271
Total ress. présumées	216 171	1,08	7 507	7 079
Diakha-Siribaya, Mali⁶				90 %
Ressources minérales indiquées	27 937	1,48	1 325	1 193
Ressources minérales présumées	8 468	1,53	417	376
Réserves minérales prouvées et probables totales	279 606	1,10	9 865	7 502
Ressources minérales mesurées et indiquées totales	1 030 644	0,94	30 987	24 622
Ressources minérales présumées totales	356 628	1,09	12 530	11 273

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.
2. Dans les exploitations minières, les ressources minérales mesurées et indiquées, qui ne sont pas des réserves minérales, ne sont pas considérées comme économiquement viables au prix de l'or utilisé dans le calcul des réserves minérales, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.
3. Voir la mise en garde à l'intention des investisseurs américains concernant la divulgation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales.
4. Les réserves minérales de 2025 ont été estimées au 31 décembre 2025 en utilisant un prix de l'or de 2 000 \$ par once pour Westwood (incluant Grand Duc) et Essakane, et de 1 700 \$ par once pour Côte Gold.
5. Les ressources minérales de 2025 ont été estimées au 31 décembre 2025 en utilisant un prix de l'or de : 2 500 \$ par once pour Essakane, Westwood (incluant Grand Duc), Nelligan, Monster Lake et Gossey, et de 2 100 \$ par once pour Côte Gold.
6. Les ressources minérales de Diakha-Siribaya sont estimées en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once. L'entente définitive visant la vente du projet aurifère Diakha-Siribaya, au Mali, à Managem S.A. a expiré le 31 décembre 2024 et n'a pas été prolongée. La Société cherche d'autres options pour la vente de cet actif.
7. Philibert (participation de 75 %, avec une option d'acquérir 100 % auprès de SOQUEM moyennant 3,5 millions \$ CA) et Chevrier ont été acquis au moment de la clôture de la transaction de Northern Superior en décembre 2025. Les estimations des ressources minérales de ces actifs sont basées sur les données publiées dans les rapports techniques respectifs établis conformément au Règlement 43-101. Les ressources minérales de Chevrier (incluant les ressources présumées souterraines) ont été estimées en date du 23 septembre 2022, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 800 \$. Les ressources minérales de Philibert ont été estimées au 22 septembre 2023, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 747 \$ par once.
8. Au moment de l'acquisition de Northern Superior, les estimations publiées étaient de 3,75 millions d'onces d'or de ressources minérales mesurées et indiquées et de 8,65 millions d'onces d'or de ressources minérales présumées, incluant Croteau. La Société a choisi d'exclure les ressources minérales précédemment associées à la propriété Croteau dans sa mise à jour de fin d'exercice, donnant lieu à des totaux publiés de 4,34 millions d'onces d'or de ressources minérales mesurées et indiquées et de 7,50 millions d'onces d'or de ressources minérales présumées.

Personnes qualifiées et informations techniques

Christine Beausoleil, géo., première directrice, Géologie minière, auprès d'IAMGOLD Corporation est la « personne qualifiée » (« PQ ») au sens défini par le Règlement 43-101 en ce qui a trait à la minéralisation faisant l'objet du présent rapport et est responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des ressources minérales pour IAMGOLD. Adrienne Rispoli, ing., première directrice, Exploitation minière et planification intégrée, auprès d'IAMGOLD Corporation est la PQ au sens défini par le Règlement 43-101 en ce qui a trait à la minéralisation faisant l'objet du présent rapport et est responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des réserves minérales pour IAMGOLD.

Pour les propriétés Philibert et Chevrier acquises récemment (le 19 décembre 2025), les estimations des ressources minérales fournies dans la présente déclaration sont basées sur les données publiées dans les rapports techniques respectifs établis conformément au Règlement 43-101. Les PQ responsables de ces estimations ont consenti, pour les besoins du Règlement 43-101, que leurs données soient intégrées dans le présent communiqué de presse. IAMGOLD n'a pas révisé ou modifié les informations originales fournies pour ces propriétés.

Les réserves minérales de la Société sont constituées de matériel in situ, c'est-à-dire du matériel contenant des onces d'or, pour lequel une évaluation des principaux facteurs de modification, comme l'extraction, le traitement, la récupération métallurgique, l'infrastructure et les facteurs juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux, est utilisée pour déterminer sa viabilité économique. Les réserves minérales sont estimées selon un point de référence au moment de l'alimentation à l'usine.

Dans l'estimation des réserves minérales, les teneurs de coupure sont établies en utilisant les hypothèses à long terme de la Société concernant le prix des métaux et les taux de change, les redevances, les facteurs de dilution minière et de récupération métallurgique ainsi que les coûts de production estimés sur la durée de vie de l'exploitation concernée. Dans le cadre du processus annuel d'estimation des réserves minérales, les modèles de coûts utilisés pour le calcul des teneurs de coupure sont comparés à des études antérieures et sont mis à jour de manière appropriée sur la base des performances opérationnelles réelles et des projections. Les teneurs de coupure sont déterminées selon les objectifs de l'entreprise, la méthode d'abattage ainsi que les diverses capacités d'extraction, d'usinage et de gestion de résidus de chaque site d'exploitation.

Il existe de nombreux paramètres inhérents à l'estimation des réserves minérales prouvées et des réserves minérales probables, y compris de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société. L'estimation des réserves est un processus subjectif. L'exactitude de toute estimation des réserves dépend de la qualité des données disponibles et des techniques et repose sur l'interprétation géologique et le jugement. Les résultats de forage, d'essais et de production, ainsi que les changements importants dans les prix des métaux après la date d'une estimation pourraient justifier la révision de telles estimations. La nature des activités minières est telle que l'extraction du minerai dans une mine peut réduire les réserves minérales. Afin de renouveler les réserves

minérales (ou du moins partiellement) à la plupart des propriétés, la Société mène des campagnes de forage d'exploration en profondeur et latéralement.

Pour chacun des projets et des propriétés qu'elle exploite, la Société a établi des méthodes et des procédures rigoureuses visant à assurer des estimations fiables de ses ressources et des réserves minérales. Pour chaque mine et projet, les PQ concernées ont vérifié les données incluses, y compris l'échantillonnage, les données analytiques et d'essais sous-tendant l'information contenue dans le présent communiqué de presse. Le contrôle de qualité se retrouve sous la responsabilité de M^{mes} Beausoleil et Rispoli.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest : Côté Gold (Canada), Westwood (Canada) et Essakane (Burkina Faso). La mine Côté Gold, qui figure parmi les plus grandes mines d'or en production au Canada, est exploitée par IAMGOLD dans le cadre d'un partenariat 70 %-30 % avec Sumitomo Metal Mining Co. Ltd. (« SMM »). De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel, y compris le complexe minier de grande envergure Nelligan, situé au Québec (Canada). IAMGOLD emploie environ 3 700 personnes et est déterminée à entretenir sa culture d'exploitation minière responsable par le respect de normes élevées en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG).

Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs

Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

info@iamgold.com

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RÉSERVES MINÉRALES ET DE RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des réserves minérales et ressources minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et aux normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») pour les ressources minérales et les réserves minérales, adoptées par le conseil de l'ICM, telles que modifiées (les « normes de l'ICM »). Ces normes sont semblables à celles qui se trouvent dans la sous-partie 1300 du règlement S-K, utilisées par la United States Securities and Exchange Commission (la « SEC »). Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 et celles des normes de l'ICM diffèrent à certains égards de celles de la sous-partie 1300 du règlement S-K. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales et les réserves minérales contenus dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines.

Par suite de l'adoption de la sous-partie 1300 du règlement S-K (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé *Multijurisdictional Disclosure System* (« MJDS ») puissent toujours appliquer le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent communiqué de presse sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les réserves et ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent communiqué de presse, y compris les renseignements relatifs à la vision ou à la stratégie de la Société, au rendement financier ou opérationnel futur de la Société et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant l'incidence ou le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « maintenir », « croire », « avoir l'intention de », « chercher à », « poursuivre », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « viser », « couvrir », « s'engager », « s'efforcer », « prédire », « maintenir », « se concentrer », « axer », « prolonger », « potentiel », « sous réserve de », « futur », « prospectif », « objectifs », « occasions », « possibilités », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « probabilités », « prospects », « susceptible », « stratégie », « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Par exemple, les énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse comprennent ceux qui se retrouvent notamment sous les rubriques intitulées « Au sujet d'IAMGOLD » et comprennent des énoncés relatifs à ce qui suit : la radiation de l'inscription des actions de NSUP, la révocation du statut d'émetteur assujéti de Northern Superior, les avantages escomptés en lien avec l'intégration de Northern Superior et de ses actifs, ainsi que l'accroissement et le prolongement de la minéralisation à Nelligan.

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent communiqué de presse, notamment en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société ; la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues ; la production et les flux de trésorerie futurs prévus ; la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités ; le prix des métaux précieux, d'autres minéraux et d'autres marchandises clés ; les teneurs minérales prévues ; les taux de change internationaux ; les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus ; ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : les stratégies d'affaires de la Société et sa capacité de les mettre en œuvre ; l'élaboration et l'exécution de stratégies visant à atteindre la vision et les cibles en durabilité de la Société ; les risques de sûreté, notamment les troubles civils, la guerre ou le terrorisme et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des voies de transit de la Société en raison de ces risques de sûreté, en particulier au Burkina Faso et dans la région du Sahel où se situe la mine Essakane de la Société ; la disponibilité de la main-d'œuvre et d'entrepreneurs qualifiés ; la disponibilité des intrants clés pour les activités de la

Société et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ; la volatilité des titres de la Société ; les litiges ; les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur ; les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines ; l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les fluctuations des cours mondiaux de l'or et d'autres marchandises utilisées dans le cadre des activités de la Société (notamment le diesel, le mazout et l'électricité) ; les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques et les nouveaux développements dans les territoires où la Société exerce ses activités, y compris l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis sur les produits canadiens ; les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à la prospection, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation ; les difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; la disponibilité du capital ; le niveau de liquidités et de ressources en capital ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit ; les changements des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en ce qui a trait à l'affectation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts ; la capacité de la Société à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités ; la disponibilité d'actifs spécifiques pour répondre aux obligations contractuelles ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution et/ou l'efficacité, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles ; les risques liés à la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres monnaies ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des monnaies dans les territoires étrangers ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; la nature spéculative de la prospection et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation ; la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, notamment l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les défaillances de l'équipement ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et les règlements régissant la protection de l'environnement (y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les autres exigences concernant la décarbonation) ; l'incertitude entourant l'interprétation du projet de loi omnibus C-59 et les modifications connexes à la *Loi sur la concurrence* (Canada) ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers ; les perturbations causées par des événements météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme les feux de forêt, les tempêtes violentes, les inondations, la sécheresse, les chutes de neige abondantes, la mauvaise qualité de l'air et la chaleur et le froid extrêmes ; l'attraction et la rétention des talents clés et d'autre personnel qualifié ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la possibilité que de nouvelles conventions collectives ou négociations collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables ; la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des Autochtones ; l'exploitation minière illégale ; les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses, les pandémies ou d'autres urgences de santé publique ; l'achèvement de la transaction avec Mines d'Or Orbec Inc., y compris la satisfaction des conditions préalables indiquées dans l'entente proposée et les risques inhérents à la prospection, à la mise en valeur, au développement et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com, ou le formulaire 40-F sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov/edgar, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.